

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les actionnaires de la société « STIP » sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 25 décembre 2020 à 11h00 du matin au siège de la société « STIP » sis au Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre,-1003 Tunis El Khadra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2019.
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2019.
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.
5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2019.
7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2019.
8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2019.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2019.
10. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018 et de la rémunération des membres du CPAI.

**11.** Ratification de la cooptation d'un administrateur et de la nomination d'un Directeur Général.

**12.** Renouvellement partiel du conseil d'administration conformément à l'article 19 des statuts.

**13.** Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.

**14.** Désignation des commissaires aux comptes.

**15.** Désignation d'un nouveau membre du comité permanent d'audit interne.

**16.** Pouvoirs pour les formalités.

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Messieurs les actionnaires de la société « STIP » sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 25 décembre 2020 à 12 h00 du matin au siège social de la société « STIP » sis au Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre – 1003 Tunis El Khadra, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Continuité de l'activité de la société
- 2- Pouvoir pour les formalités

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 décembre 2020.

#### **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2019 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2019.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2019, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2019 des jetons de présence à hauteur de ..... (.....DT) Dinars par séance avec un maximum de ..... (..... DT) Dinars par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de ..... (.....DT) dinars par réunion avec un maximum de ..... (.....DT) dinars par an, pour chaque membre du comité permanent d'audit interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 soit 4 333 535.997 Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

Amortissements différés 1 822 209.304 Dinars

Report déficitaire (perte 2019) 2 511 326.693Dinars

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2019, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination des administrateurs suivants :

-Mr Khamis BABA et ce moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021

-Mr ..... administrateur indépendant moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

-Mr ..... administrateur indépendant moyennant un mandat expirant à l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'administration du 6/8/2020 ayant pour objet la désignation de Mr Khamis BABA Directeur Général de la STIP

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Dixième résolution**

En application des dispositions de l'article 19 des statuts et notamment le 3eme alinéa relatif au renouvellement du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des administrateurs suivants :

- Abdelkader DRIDI
- Nabil ELMADANI

Le bureau de l'assemblée a reçu .... Candidatures pour les sièges objet des renouvellements :

- 
- 
- 

L'opération de vote a donnée les résultats suivants :

- 
- 

dont les mandats prennent fin à l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Mr ..... a été désigné comme représentant des petits porteurs, usufruitier.

De ce fait, le conseil d'administration se trouve composé des administrateurs suivants :

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Onzième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Abdelkader DRIDI : Président du conseil d'administration
  - ✓ Président du conseil d'administration de la SOMACOP
  - ✓ PDG AFRICA HOLDING
  - ✓ PDG de la SIOC
  - ✓ Gérant de la tannerie AFRICA PRODUCTION
- Mr Mohamed Ali CHEKIR :
  - ✓ Administrateur SOMACOP
  - ✓ Gérant du cabinet Conseil et études stratégiques.
- Mr Montacer DRIDI : Vice président
  - ✓ Administrateur et Directeur Général SOMACOP
  - ✓ Administrateur AFRICA HOLDING
  - ✓ Gérant de la SOMACOP Plus

-Mr Faouzi SKHIRI

- ✓ Gérant du cabinet de consulting TTC
- ✓ Administrateur SOMACOP

-Mr Ali LABIEDH

- ✓ Gérant de la société Abattoir avicole du nord

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Douzième résolution**

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, nomme le cabinet.....représenté par ..... et le cabinet.....représenté par ..... Comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans expirant à l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la désignation de Mr Imed CHAAR, administrateur représentant l'OCT, en qualité de membre du comité permanent d'audit interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

## **PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions qui sera soumis à l’approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 25 décembre 2020.

#### **Première résolution :**

L’Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d’Administration décide la continuité de l’activité de l’entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

#### **Deuxième résolution :**

L’Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légalou son mandataire, tout pouvoir à l’effet d’accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à .....des actionnaires présents ou représentés.

-